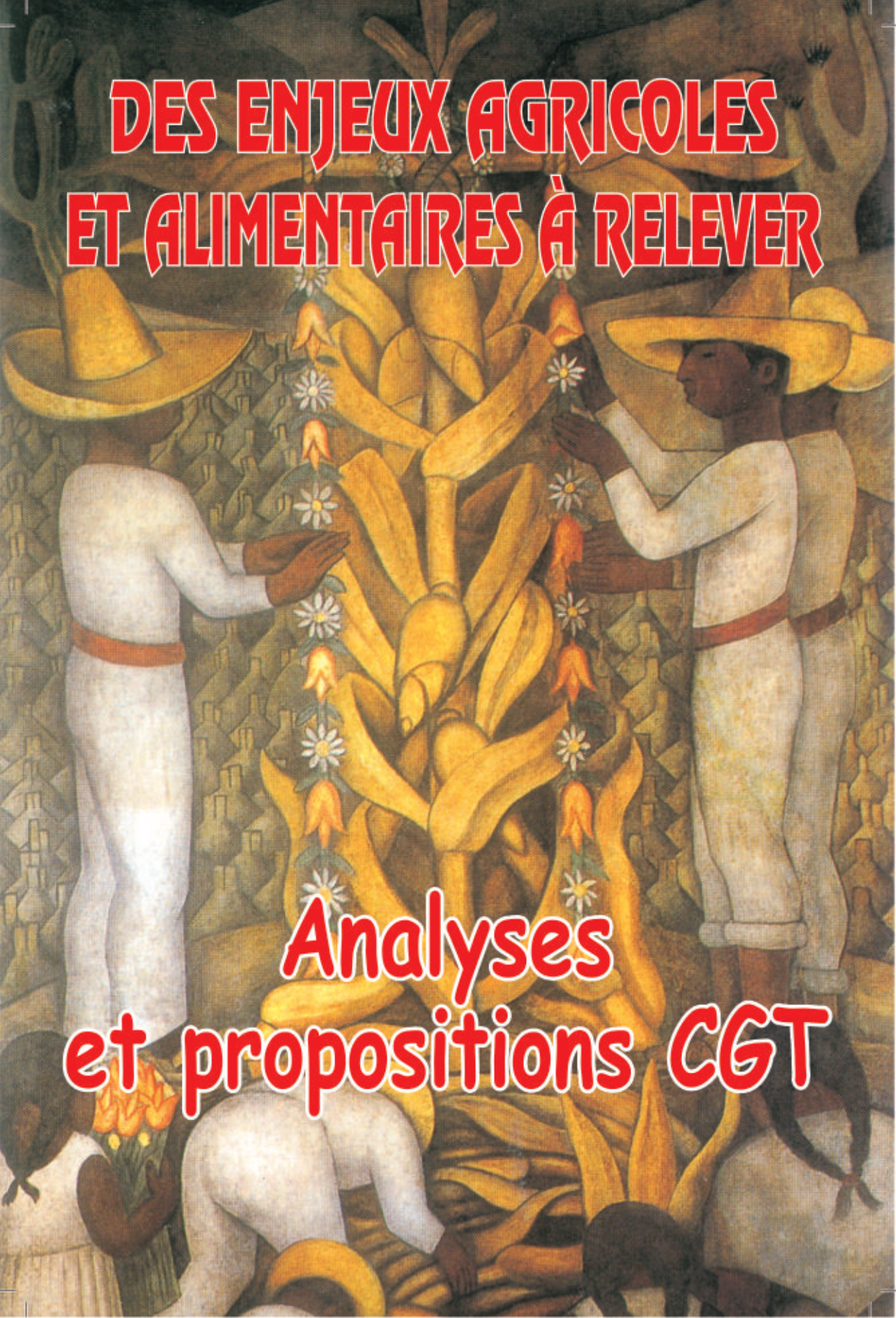




DES ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES À RELEVER

Analyses et propositions CGT

Ce document contient les analyses et les propositions élaborées par la FNAF-CGT (Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière), l'UNECCA (Union Nationale des syndicats CGT du Crédit Agricole), la CGT-INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), les syndicats CGT de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), de Groupama, le SYAC-CGT (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) et les syndicats CGT des Forêts.

La conjoncture des marchés agricoles mondiaux de ces derniers mois met l'agriculture sur le devant de l'actualité et repose avec force, tant au niveau national qu'international, la place des secteurs agricoles et agroalimentaires dans les politiques économiques nationales.

Par ailleurs, les Assises de l'Agriculture et le Bilan de santé de la Politique Agricole Commune (PAC) ouvrent des opportunités pour l'affirmation de nos positions CGT sur les enjeux agricoles, dans le cadre de la prochaine présidence française de l'Union Européenne.

Les organisations syndicales CGT intervenant dans les secteurs agricoles et alimentaires (représentant les salariés de la production agricole et des industries agroalimentaires, des forêts, de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), du Crédit Agricole, de Groupama) se sont réunies pour échanger leurs réflexions et travailler à une ex-

pression commune sur les enjeux et propositions revendicatives ouvrant des perspectives pour le progrès économique et social dans leurs champs d'activités.

Assises de l'agriculture : Des attentes réelles, mais de fortes contradictions

En octobre 2007, le ministère de l'Agriculture a lancé les Assises de l'Agriculture, sous l'égide du Conseil Supérieur d'Orientation Agricole (CSO), chargées de préparer le Bilan de santé de la PAC dans le cadre de la discussion à mi-parcours de la réforme de 2003 qui doit se conclure sous la présidence française de l'Union européenne du second semestre 2008.

La situation alimentaire mondiale oblige le gouvernement à réaffirmer des orientations fortes, telles que la souveraineté alimentaire, le renforcement des mécanismes de gestion des marchés et d'orientation des productions ou encore la préférence communautaire.

Celles-ci ont servi de base à la consultation.

La démarche de consultation a été jugée positive par les participants et a permis une expression large, parfois très contradictoire.

Les questions essentielles de l'emploi ont été largement sous-estimées.

l'Union européenne - entre productions et départements.

Il se dégage toutefois des discussions, l'affirmation d'un besoin d'une PAC renforcée.

Les réflexions sont restées dans le schéma préétabli d'une PAC marquée notamment par le démantèle-



En l'absence d'une évaluation concrète des conséquences de la dernière réforme de la PAC sur laquelle les réflexions auraient pu s'appuyer, des critiques fortes contre l'Europe sont néanmoins apparues, mettant en exergue d'importantes inégalités - issues de la politique libérale de

ment de tous les outils de régulation, le découplage des aides (qui leur enlève à terme toute légitimité), et une répartition des subventions entre le premier et le deuxième pilier pour les rendre compatibles avec la logique de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Deux tableaux du peintre mexicain Diego Rivera représentant La fête du maïs et Le moulin à sucre sont reproduits en pages de couverture.

Les discussions ont porté non sur la remise en cause des orientations de fond, mais sur leur aménagement.

Dans le contexte d'une instabilité des marchés et des prix, et de crises sanitaires dans certaines productions, les réflexions sont ambivalentes.

La dénonciation des effets néfastes d'un désengagement de l'Etat et d'une politique européenne ultra-libérale monte.

Dans le même temps, on promeut la recherche de palliatifs à ce désengagement par le renforcement d'initiatives privilégiant une logique d'entreprises agricoles à une politique agricole nationale, comme les interprofessions ou encore les démarches assurantielles de toutes sortes (sur le revenu, contre les calamités, les risques sanitaires...).

Ce sont des voies vers une agriculture de type capitaliste.

Les orientations fixées par le CSO, ballottées par les contradictions, les réalités, les acquis et les politiques libérales affichées, ne créent pas les conditions d'une politique agricole qui puisse faire face aux enjeux agricoles et alimentaires en France, en Europe et dans le monde.

Une politique agricole doit répondre aux spécificités de l'activité agricole et de la place particulière de l'alimentation, élément vital pour les populations, dans l'économie.

« Bilan de santé » de la PAC : tout pour le marché !

La prétention simplificatrice des

dispositifs et procédures, avancée par Mariann Fischer-Boel masque mal une approche comptable basée exclusivement sur une réduction des budgets de soutien et un démantèlement des mécanismes d'intervention et de régulation, conforme aux diktats de l'OMC.

Tirant un bilan positif de la PAC en vigueur jusqu'ici, en dépit de ses conséquences sociales et environnementales, sources de gros dégâts pour l'emploi et les équilibres des ressources naturelles, Mariann Fischer-Boel affirme ne pas remettre en cause fondamentalement les mécanismes qui sont pourtant à l'origine des dégâts (modalités de la répartition des aides...).

Elle se borne à promouvoir « des adaptations en fonction de l'évolution des marchés ».

Sa proposition d'augmentation des quotas laitiers dans le but de préparer « *un atterrissage en douceur* » dans la perspective de leur suppression, illustre parfaitement une double volonté : d'une part, amplifier des mouvements de concentration des structures de production, d'autre part, anticiper leur soumission au marché lorsque les tailles économiques pour des investisseurs capitalistes apparaîtront potentiellement profitables.

La volonté affirmée d'« *introduire une superficie minimale... à augmenter...* », pour pouvoir prétendre au bénéfice des aides, sous prétexte de ne pas porter préjudice « *aux vrais agriculteurs* », corrobore de manière éclatante cette orientation.

L'absence de bilan des conséquences de la PAC, notamment vis-à-vis de l'aggravation des déséquilibres territoriaux et environnementaux, sous l'effet des concentrations et spé-

En indiquant vouloir utiliser « ... une partie des moyens dégagés au titre de la modulation ... vers le développement rural... pour autant que ces mesures remplissent les critères de la boîte verte », Mariann Fischer-Boel admet implicitement une préoccupation tactique.

Il s'agit d'imputer certaines aides au développement rural ou à l'environnement, uniquement parce que le marché et l'OMC ne veulent pas les voir apparaître ailleurs.

Des enjeux agricoles et alimentaires majeurs

La faim, qui touche 854 millions de personnes dans le monde, est sans doute le scandale majeur de ce début du XXI^e siècle.

Avec elle, l'augmentation prévue de 50 % de la population mondiale à l'horizon 2050, les dérèglements cli-

matiques, le défi environnemental, le niveau insuffisant des stocks mondiaux, l'élévation des niveaux de vie des couches aisées de la population dans les pays à forte croissance et la modification des régimes alimentaires, ainsi que le développement mercantile des agrocarburants, obligent à repenser la question fondamentale de la place de l'alimentation dans l'économie.



cialisations régionales, témoigne du faible niveau d'attention portée à ces questions.

A contrario, l'accent est mis sur les politiques de développement rural et de protection de l'environnement.

Ceci traduit, hélas, d'autant plus un abandon des politiques agricoles et alimentaires que les objectifs assignés sont imprécis et peu convain-
cants.

La hausse récente des prix agricoles aboutit, dans des pays importateurs de leur alimentation, à des émeutes de la faim.

En France, avec une paupérisation importante du monde du travail, la faim touche également la population.

Plus de 2,5 millions de personnes ont recours à la banque alimentaire chaque année. Les produits alimentaires avoisinent les 25 % en moyenne et dépassent les 35 ou 40 % dans les budgets des ménages populaires.

La répercussion des hausses de prix des produits agricoles sur les prix alimentaires, est amplifiée par les groupes de l'agroalimentaire et de la distribution pour augmenter leurs marges.

Cela se traduit par des difficultés croissantes pour les personnes aux revenus les plus modestes.

Pour une politique publique nationale

A. - Les pays se sont dotés de politiques agricoles parce qu'en agriculture, le marché ne fonctionne pas de façon satisfaisante et que l'enjeu des échanges est important.

En raison d'une demande rigide et de contraintes naturelles encore pour longtemps non maîtrisables par l'homme, l'économie agricole libérale se caractérise par une instabilité des marchés et une forte volatilité des prix. Les variations de prix peuvent être très importantes sur des périodes courtes, des situations de pénurie peuvent très vite succéder à des

périodes d'abondance. Les politiques de régulation en agriculture existent depuis des millénaires, sous des formes diverses, pour assurer aux populations un approvisionnement alimentaire stable à des prix socialement acceptables.

Une politique publique nationale dans les domaines agricole, alimentaire, forestier et rural est nécessaire.

Elle seule peut assurer la souveraineté alimentaire de la population, la mise en œuvre et la valorisation de tous les potentiels agricoles, alimentaires et forestiers du pays.

Elle seule peut permettre de répondre aux besoins alimentaires en quantité et en qualité, dans les conditions de sécurité sanitaire des aliments, de sauvegarde de l'environnement et des ressources naturelles, et d'assurer un développement équilibré du territoire.

B. - L'agriculture et l'agroalimentaire sont des activités structurant le territoire.

Le maintien et le développement de services publics en milieu rural (bureaux de postes, écoles, hôpitaux, infrastructures de transport pour les personnes et le fret...) sont des éléments indispensables pour un territoire habité.

C. - Les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) sont un moyen de l'aménagement du territoire par l'attachement d'un produit à son terroir.

Face à sa remise en cause par l'Union européenne, le système français des AOC doit être pérennisé en

garantissant un haut niveau de qualité des produits.

D. - L'eau devient un enjeu fondamental pour l'avenir de l'humanité. L'eau est indispensable à l'agriculture (cultures et élevage) et elle en utilise beaucoup (70 %).

Une politique de gestion de l'eau nécessite un débat avec les agriculteurs pour promouvoir un type

l'eau ne peut être considérée comme une marchandise.

E. - La France possède l'une des plus grandes surfaces boisées d'Europe, à laquelle il convient d'ajouter les millions d'hectares des départements d'Outre-mer.

Les activités forestières (de la sylviculture à la première transformation



d'agriculture respectueuse de cette ressource.

La gestion de l'équilibre hydrologique, soumis au climat, ne peut se concevoir que par une régulation publique.

La protection, la mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, nécessitent une maîtrise publique et nationale de la gestion de l'eau.

Bien commun à toute l'humanité et élément vital pour les populations,

du bois) emploient plus de 70 000 salariés dans des conditions sociales désastreuses.

Nous revendiquons pour eux une convention collective nationale leur offrant de véritables perspectives de carrière (retraite à 55 ans, grille de salaires revalorisée, reclassement au sein de l'ONF, sur des postes adaptés, des salariés déclarés inaptes).

La logique capitaliste de recherche de rentabilité financière à court terme tend à « récupérer » l'ensemble des missions des forêts françaises.

Malgré une intensification des missions confiées à l'ONF, l'Etat se désengage de son financement, inscrivant la gestion de l'Office davantage dans des impératifs financiers que dans un souci de l'équilibre multifonctionnel de l'écosystème forestier.

La mise en œuvre des contrats Etat-ONF depuis 2002 se traduit par des suppressions de milliers d'emplois de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers de droit privé et des réorganisations.

En 1998, un rapport parlementaire dénonçait le peu de moyens consacrés en France à la politique forestière (4 à 10 fois moins d'argent public que dans les autres pays européens).

Ce rapport avait l'ambition de créer 100 000 emplois en forêt et dans la filière bois.

La valorisation et une gestion durable du patrimoine forestier national exigent une pleine mise en œuvre des missions répondant aux besoins des populations et à la sauvegarde de la biodiversité, tout à la fois économique et sociale sur la base d'un ouvrier forestier pour 100 ha, écologique et environnementale pour maintenir les écosystèmes et la maîtrise des sols, d'accueil du public dans les forêts, pour les loisirs et l'amélioration du cadre de vie.

Seul, l'ONF, investi de missions de service public, doté de moyens humains suffisants et d'un financement libéré des contraintes du marché du bois, est en capacité d'assurer ces missions à l'opposé de sa conception

libérale actuelle de démantèlement et de privatisation.

F. - Une politique publique nationale agricole, alimentaire, forestière et rurale doit inscrire la France dans un nouvel ordre alimentaire mondial ouvrant à des coopérations mutuellement avantageuses, y compris en Europe.

Elle peut et doit respecter la souveraineté alimentaire de chaque peuple, loin de la mise en concurrence des agricultures du monde et de la mise en coupe réglée des peuples voulue par l'OMC et acceptée par l'Union européenne.

G. - La conception et la mise en œuvre de cette politique nationale nécessitent de rompre avec la logique capitaliste de soumission aux lois du marché et à la rentabilité financière des secteurs agricoles, alimentaires et forestiers.

Elle exige une juste rémunération du travail agricole et forestier.

L'emploi stable et qualifié

La Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT a dénoncé l'insuffisance des questions de l'emploi dans les 5 groupes de travail des Assises de l'Agriculture (gouvernance des filières, qualité alimentaire, innovation, entreprises agricoles et agroalimentaires, territoires) mis en place pour répondre aux objectifs fixés par le CSO.

Elle a formulé des propositions afin que cette question soit abordée dans chacun des groupes de travail et des

amendements précis ont été transmis au ministère de l'Agriculture intégrant nos revendications de pérennisation de l'emploi, de retraite à 55 ans, d'amélioration des conditions de vie et de travail.

Plus de 13 % des actifs en France travaillent dans les filières agricoles, alimentaires et forestières, de la production à la transformation, en passant par l'approvisionnement ou encore les « services » à l'agriculture.

La stratégie de concentration des

reviennent à leurs missions d'origine, notamment la démocratisation réelle de leur fonctionnement impliquant pleinement la participation des agriculteurs et des salariés à leur gestion.

A contrario de la Société Anonyme, société à capitaux, la coopérative est une forme d'organisation collective, en lien avec le territoire, dont se sont dotés les agriculteurs et la nation pour mutualiser ressources, productions et moyens de production.



groupes agroalimentaires, les restructurations qui s'en suivent font peser de lourdes menaces sur le potentiel industriel national, ainsi que sur des fleurons de notre patrimoine gastronomique.

Les coopératives ont un rôle important à jouer à condition qu'elles

Elle peut être un outil de valorisation de nos potentiels agricoles et alimentaires nationaux.

L'importance de l'ensemble des secteurs liés à l'agriculture et ce qu'ils représentent dans la balance commerciale et l'activité économique pour nombre de territoires exigent la

définition d'une politique industrielle nationale.

Celle-ci doit assurer le développement de l'emploi stable, qualifié et reconnu, l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation des salaires, qui doit permettre de valoriser les potentiels agroalimentaires nationaux.

Le taux de précarité en agriculture



est considérable (80 % selon le rapport Le Guen).

La multiplication des contrats atypiques dérogatoires, bénéficiant d'exonérations de cotisations sociales accélère le phénomène.

Les voies d'une pérennisation de l'emploi (le CDI devant être la norme) doivent être recherchées. Les entreprises agricoles font appel à des compétences extérieures.

Les groupements d'employeurs ont démontré leur incapacité à assurer la continuité des emplois.

La mise en place de pôles locaux

d'emplois, associant les organisations professionnelles, les syndicats et les pouvoirs publics permettrait la pérennisation de l'emploi.

Les projets sur l'enseignement agricole fragilisent la formation des salariés sur l'ensemble des filières agricoles, agroalimentaires et forestières.

On passe d'une conception de service public de l'enseignement agricole à une offre d'enseignement agricole ouvrant la porte au partenariat public-privé avec une dévalorisation des contenus (Bac pro en 3 ans, rénovation péda-

gogique des BTS...).

L'enseignement agricole public doit être renforcé en moyens humains et financiers pour garantir une formation initiale de haut niveau en agriculture et permettre aux salariés un avenir professionnel.

A l'encontre de projets qui viseraient des fusions d'établissements de recherche publique et d'enseignement supérieur, des passerelles doivent être établies avec la recherche publique, sans que cela serve de prétexte à une réduction aggravée des effectifs.

Les différents organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle continue de l'ensemble des familles agricole et alimentaire doivent se rapprocher, sous des formes à définir, pour travailler à mieux répondre aux exigences professionnelles des salariés et plus de cohérence.

Un véritable service public

La mise en œuvre d'une réelle politique publique nationale agricole, alimentaire, forestière et rurale nécessite l'existence d'un véritable service public, doté de personnels qualifiés en nombre suffisant, structurellement décliné au niveau national, régional, départemental et local.

Il doit s'appuyer sur les métiers de ses agents dont le cœur des qualifications repose sur la connaissance du vivant.

La Révision Générale des Politiques Publiques et ses déclinaisons concernant la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (le niveau régional devient le niveau de droit commun de mise en œuvre des politiques publiques et du pilotage de leur adaptation aux territoires, la fusion des directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt [DDAF] et des directions départementales de l'Équipement [DDE] préfigure un abandon des missions techniques, d'expertise et d'économie agricole qu'il conviendrait au contraire de renforcer et un rattachement aux préfetures, dans le cadre de l'expérimentation en cours, voire une disparition à terme des ser-

vices départementaux de l'Etat) va totalement à l'encontre d'un service public de proximité répondant aux enjeux qui viennent d'être exposés.

Cela exige le maintien de services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de plein exercice, à tous les niveaux territoriaux, le maintien d'une inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole au niveau départemental (dotée de moyens humains et financiers renforcés et identifiés), la mise en œuvre d'une véritable cohérence politique en matière agricole, alimentaire, forestière et rurale par l'intégration dans un même service, notamment des missions agricoles et alimentaires, des missions forestières et des missions de gestion qualitative et quantitative de l'eau.

Une recherche agronomique publique renforcée et indépendante des intérêts privés

Les enjeux agricoles, alimentaires, énergétiques et environnementaux auxquels est confrontée l'agriculture posent comme condition incontournable l'existence d'une recherche agronomique publique renforcée et indépendante des intérêts privés.

C'est une dimension essentielle de la conception et de la mise en œuvre d'une politique publique nationale agricole, alimentaire, forestière et rurale répondant aux besoins.

La recherche scientifique et les progrès scientifiques et technologiques

qui en sont issus, ne sont pas neutres.

De plus en plus soumis aux lois du marché capitaliste, ils répondent de plus en plus aux intérêts privés de quelques-uns et de moins en moins à l'intérêt général et aux besoins des populations.

L'« économie de la connaissance » ne peut être accaparée par les intérêts privés.

Le système des brevets (porté no-

tant que ressource génétique et la mutualisation des connaissances au niveau international.

Toute invention ou innovation variétale socialement utile devrait être libre de tout brevet.

La non-brevetabilité du vivant est indispensable au développement du progrès génétique.

La recherche publique est soumise aux mêmes logiques qui guident la réforme de l'Etat, culture de la performance, compétitivité et rentabilité en contradiction avec le rôle du service public.

Toutes les dernières mesures récentes (Pacte pour la recherche, agences et pôles de compétitivité...) concernant la recherche publique visent à renforcer le « partena-

riat public-privé », en clair mettre le public au service du privé tout en subventionnant le privé avec des fonds publics.

Des restructurations massives menacent la recherche publique et notamment l'INRA.

La réponse aux défis posés exige l'abrogation du Pacte pour la recherche, le renforcement de l'INRA en moyens financiers pour garantir son indépendance vis-à-vis des inté-



tamment par les Etats-Unis et les grandes firmes privées), stérilise des secteurs entiers d'activités par l'appropriation privée des connaissances.

Il met en danger le système de certification des semences (COV - Certification d'Obtention Végétale) et de libre accès aux ressources génétiques.

Ainsi le COV permet-il la mise à disposition de toutes les variétés en

rêts privés, un maillage national du territoire équilibré, le maintien et la création d'emplois, la titularisation de tous les emplois précaires.

**Une politique
de financement au service
du développement.
Pour un Crédit Agricole
national et mutualisé**

Le rôle du Crédit Agricole doit être privilégié dans la conception d'une

participent de la même logique de recherche de rentabilité financière et entraînent sa régression au plan des services utiles à la population et à l'économie.

Le Crédit Agricole doit reconquérir son statut national et mutualisé.

La mise en œuvre d'une politique publique nationale agricole, alimentaire, forestière et rurale et le développement de nos potentiels agricoles et industriels doivent s'appuyer sur une

conception nouvelle du Crédit Agricole, qui doit être un des outils financiers privilégiés.

Cette réorientation passe par l'arrêt des restructurations, de sa privatisation par



politique de financement au service du développement des activités agricoles et alimentaires nationales.

Les stratégies de concentration du capital enferment l'économie dans une spirale de financiarisation, destructrice de moyens humains et matériels, de mise en cause des potentiels agricoles et industriels nationaux.

La privatisation du Crédit Agricole, ses opérations successives de croissance externe et ses orientations vers une croissance financière banalisée

quelques agro-businessmen et de son engagement dans des opérations spéculatives et de rachats à tout va.

Elle passe par le maintien et le développement de l'emploi, du réseau décentralisé et de proximité des agences, la démocratisation des prises de décisions à tous les niveaux.

Préoccupé par sa future cotation en Bourse, Groupama inscrit sa stratégie dans la recherche de rentabilité financière à court terme et se tourne de plus en plus vers les particuliers,

tournant le dos à sa mission essentielle en agriculture.

Dans ce sens, Groupama devrait renforcer ses liens historiques avec la Coopération et le Crédit Agricole, à l'inverse d'une stratégie de concurrence avec ce dernier, au travers notamment de l'assurance sur les risques climatiques imposée par les pouvoirs publics comme alternative à la gestion du Fonds des calamités agricoles et gérée par Groupama comme une opportunité.

ductives et à la continuité de l'approvisionnement des populations en produits agricoles, en assurant les risques contre les catastrophes naturelles et en respectant les principes du mutualisme.

Une protection sociale agricole de haut niveau

La Mutualité Sociale Agricole, qui regroupe en un seul régime la protection sociale des salariés et exploitants agricoles, est un élément structurant



Certaines orientations de politique agricole promotionnent l'assurantiel pour gérer les crises (sanitaires, variation des prix...).

Cela doit relever des mécanismes de régulation d'une politique publique agricole.

Groupama doit revenir à sa mission, contribuer au maintien des agriculteurs dans leurs activités pro-

du monde agricole et rural de par son maillage territorial, ses services de proximité, son guichet unique, la représentation de ses ressortissants (*par des élections que nous revendiquons avant tout au niveau départemental*), par son omniprésence dans les campagnes.

Le plan stratégique 2010 décidé par la Caisse Centrale de la MSA

visé à remettre en cause cette organisation pour une plus grande rentabilité et accompagne la régression sanitaire et sociale.

Il signifie une concentration accélérée des pouvoirs par la fusion autoritaire de nombreuses caisses, accentue la dégradation du service public rendu et détériore les conditions de travail des personnels.

Le mécontentement contre ces orientations se généralise à partir d'appréciations et d'intérêts divers, qui convergent dans une volonté de conserver un outil de protection sociale de haut niveau et de proximité.

Ce plan stratégique vise à la fois, la fiscalisation de la protection sociale (l'acharnement à porter la TVA sociale par des milieux dirigeants agricoles le démontre) et une privatisation affichée clairement.

Les assurés sociaux dans leur masse, les salariés de la MSA et la démocra-

tie sont les premières victimes de ces objectifs antisociaux qui remettent de fait en cause la démocratie sociale.

La proposition de création d'une « MSA Services », regroupant tous les services privés gravitant autour de la MSA, participerait de la privatisation du système.

La MSA rentrerait de plain-pied dans le système lucratif et se profilerait le glissement d'un service public vers le secteur marchand.

La CGT poursuivra son action pour la défense d'une protection sociale de haut niveau en général, notamment au sein de la MSA.

Nous ne saurions oublier les acquis importants qu'elle contient, issus du Comité National de la Résistance (CNR) et les avancées conservées dans le régime agricole.

Mai 2008

Les analyses réalisées par nos organisations montrent une cohérence des politiques libérales mises en œuvre en France et en Europe dans les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers.

Elles appellent des propositions et des ripostes cohérentes à tous les niveaux et sur l'ensemble de ce champ d'activités.

Cette expression commune est une étape dans la construction de la nécessaire mobilisation des salariés pour imposer d'autres politiques guidées par la satisfaction de leurs revendications légitimes et des besoins des populations.

